

Reçu en Préfecture le :
Publié en ligne le :

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
(modification n°4)**

LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 portant la modification n°1 de la délégation de signature

Vu l'arrêté du 9 août 2022 portant la modification n°2 de la délégation de signature

Vu l'arrêté du 11 octobre 2022 portant la modification n°3 de la délégation de signature

Considérant la nécessité de modifier les délégations de signature de l'arrêté modificatif n°3 du 11 octobre 2022 suite à la désignation de M. Damien PINART en tant que Chef de l'AID du Perche au 01/12/2022

ARRETE :

Article 1. L'arrêté de délégation de signature du 27 juillet 2021 est complété à son article 4 par la délégation indiquée ci-après.

Article 2. A l'article 4, délégation de signature est accordée à M. Damien PINART, chef de l'agence des infrastructures départementales du Perche à compter du 01/12/2022, en remplacement de M. Philippe HEROUARD, sur les documents relatifs à l'exécution des travaux dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance liées aux attributions de leur agence, ou d'une autre agence par intérim.

Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site de l'Agence et notifié aux intéressés.

Notification reçue le
NOM :
Prénom.....
Signature

Alençon, le 15/12/2022

Le Président de l'Agence Départementale
d'Ingénierie de l'Orne

Christophe de BALORRE

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
15 DEC. 2022